



Nouvelle procédure de la demande de soutenance (PROGRES) :

Suite à la note N°53/DRDN/22 du 26 Octobre 2022 relative à la mise en service de la plateforme de dépôt et de suivi des demandes de soutenance de doctorat, et après lecture des nouvelles dispositions adoptées dans cette procédure numérique, le VDPG vous transmet la procédure à suivre et à respecter pour l'aboutissement de la procédure de soutenance.

L'étudiant doit déposer un dossier complet (**sans aucun manque**) au niveau de son département pour faire valider son dossier au CSD.

Tous les documents demandés doivent être signés (Président CFD, Président CSD, Encadreur, Doctorant et Chef de département).

Le mémoire déposé est **la copie finale et non un brouillon** car il sera scanner sur la plateforme pour la procédure de demande de soutenance.

Le dossier validé par le CSD doit passer par les instances scientifiques de la faculté CSF pour validation.

1^{ère} PHASE

Activation du compte PROGRES pour le doctorant :

Pour l'attribution du rôle **doctorant avec fonctionnalité dépôt de dossier de soutenance**, le doctorant doit déposer le dossier suivant au niveau du secrétariat VDPG :

1. Demande adressée au Vice doyen chargé de la Post-Graduation.
2. Annexe1 « Rapport de soutenabilité de l'encadreur »
3. Grille d'évaluation du CFD (180pts) pour doctorat LMD seulement.

N.B : Cette opération permet d'imprimer le compte pour demande de soutenance contenant le **nom de l'utilisateur** et le **mot de passe**.

2^{ème} PHASE

Dépôt de dossier (Doctorant) :

Afin de permettre à l'administration de traiter les demandes de soutenances de doctorat, le doctorant est tenu de joindre les fichiers suivant en format PDF sur son compte :

1. La thèse finale.
2. L'article avec son lien sur le net.
3. Les certificats d'inscriptions régulières.
4. Les attestations de participations aux conférences avec extrait de proceedings.
5. Autres fichiers si nécessaires : dans cette rubrique le doctorant est tenu de joindre un fichier PDF content les pièces suivantes :
 - 1) Annexe 1 « Rapport de soutenabilité de l'encadreur ».
 - 2) Annexe 2 « Rapport d'adéquation de la publication avec la thèse».
 - 3) Annexe 3 « Rapport d'attestation régulière en doctorat ».
 - 4) Fiche PNST
 - 5) Fiche de recevabilité de la publication signée par le doctorant et l'encadreur
 - 6) Proposition de jury signée par l'encadreur
 - 7) Grille d'évaluation du CFD (180pts)

3^{ème} PHASE

Traitement de demande de soutenance

1. Déposer le dossier administratif (VDPG) :
 1. Carnet de doctorant
 2. PV CFD.
 3. PV CSD.
 4. PV CSF
2. Déposer la demande d'une décision de constitution de comité de discussion (Composante des jurys) signée par l'encadreur. (VDPG)
3. Déposer la décision de constitution de comité de discussion validée par le CSF. (VRPG)
4. Désignation des experts 03+01 président (VDPG)
5. Déposer les rapports des experts (experts)
6. Déposer le rapport final par le président (président de jury)
7. Déposer la demande de décision de soutenance (VDPG)
8. Déposer la décision de soutenance (VRPG)
9. Déposer l'annonce de soutenance (VDPG)
10. Déposer le PV de soutenance (VDPG)
11. Déposer le PV de levé des réserves « Annexe 6 » (VDPG)
12. Déposer la version finale de la thèse doctorant (Doctorant)
13. Déposer une copie de diplôme (VRPG)